

*Mission Permanente
du Royaume du Maroc
Genève*



البعثة الدائمة
للمملكة المغربية
جنيف

**38^e Réunion du Comité Permanent du
Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés
6-9 mars 2007**

**Déclaration du Royaume du Maroc,
au nom du Groupe africain,**

**au titre du point 6 b) de l'ordre du jour :
Activités régionales et programmes globaux
- Afrique -**

Genève, le 7 mars 2007

Monsieur le Président,

Le Groupe africain tient, tout d'abord, à remercier Mme le Directeur du Bureau régional pour l'Afrique pour son exposé régional relatif à ses activités durant l'année écoulée et concernant les progrès accomplis dans notre continent pour mettre en œuvre les objectifs stratégiques globaux du HCR et l'Agenda pour la Protection.

A cet égard, prenant note du document sur l'exposé stratégique régional pour le Bureau Afrique, le Groupe africain voudrait vous faire part de ses appréciations et commentaires suivants :

1. Les efforts du HCR en Afrique pour l'accomplissement de son mandat relatif à la protection des réfugiés et à la recherche de solutions durables à leurs situations, méritent tous nos encouragements et notre appréciation.

Ainsi, les progrès réalisés dans certains pays, pour garantir que les normes internationales de protection soient respectées, sont encourageants mais doivent être poursuivis tout en les focalisant sur les problèmes spécifiques au continent, principalement, d'âge et de genre, de violence sexuelle, de VIH/Sida et aux phénomènes devenus pandémiques de malnutrition et d'analphabétisme.

Tout en se félicitant des résultats positifs de ces programmes, le Groupe africain voudrait souligner la nécessité de renforcer les partenariats interinstitutionnels, notamment, avec les Organisations internationales telles que l'OMS, l'ONUSIDA, l'UNICEF, et en coordination avec les Etats d'asile comme d'origine, afin de renforcer la capacité gouvernementale de ces pays pour mieux intégrer les réfugiés dans leurs programmes nationaux.

Toutefois, le Groupe africain demeure préoccupé des effets très négatifs, sur les programmes du HCR, par l'adoption de ce dernier de mesures d'austérité qui entravent la garantie des normes internationales de protection et la fourniture de services élémentaires de base, dans les secteurs clés de la santé, l'éducation, l'eau et l'assainissement.

En effet, les réductions budgétaires qui ont été opérées, dans de nombreux pays africains, sur les programmes de base, tels que l'enseignement ou la formation professionnelle ne feront que remettre en cause toutes les évolutions positives relatives à la lutte contre l'analphabétisme, mais surtout à la violence sexuelle, l'exploitation des adolescents, le travail des enfants et leur enrôlement dans les forces armées ou autres groupes armés.

Ces problèmes budgétaires qui surgissent au stade premier de la mise en œuvre des programmes en faveur des réfugiés ne feront qu'élargir de plus en plus le fossé, déjà béant, entre les opérations de secours et le développement. Ce dernier étant l'élément important et essentiel pour garantir l'efficacité de tout programme et la durabilité de toute solution.

Concernant la recherche de solutions durables, le Groupe africain enregistre avec satisfaction les progrès réalisés dans la facilitation par le HCR du retour librement consenti de plus d'une centaine de milliers de réfugiés dans leurs pays d'origine et des efforts entrepris pour leur réintégration dans leurs milieux sociaux et nationaux.

A cet effet, le Groupe africain souligne que le retour librement consenti demeure la solution privilégiée aussi bien pour les réfugiés eux-mêmes que pour les pays d'asile. La solution alternative en Afrique d'intégration locale ne peut être aperçue que dans le cadre d'une concertation avec les gouvernements d'asile et un renforcement des initiatives d'autosuffisance aussi bien des réfugiés intégrés que des populations autochtones.

2. Sur un autre registre, le Groupe africain est conscient de la gravité de la situation créée par les déplacements internes qui touchent près de 15 millions de personnes en Afrique. Il poursuit avec intérêt l'engagement du HCR dans cette question dans le cadre de l'approche modulaire instaurée par le Comité permanent interinstitutionnel en 2005.

Il se félicite, à cet effet, des progrès positifs réalisés dans ce cadre tel que spécifié dans l'exposé de Mme le Directeur et souligné dans des déclarations de certains pays bénéficiaires de l'approche. Le Groupe voudrait réitérer la nécessité d'entreprendre une évaluation de cet engagement du HCR dans cette question et se félicite d'apprendre qu'un tel exercice sera effectuée avant la fin de l'année.

L'implication du HCR en faveur des déplacés internes a été étendue, récemment, à d'autres crises en Afrique, mais en dehors de l'approche modulaire. A cet effet, le Groupe africain voudrait souligner que cet engagement doit se conformer aux dispositions des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale des Nations Unies, principalement, celles de 1994 et 1998 qui précisent que cet engagement doit répondre à la « demande expresse du Secrétaire général ou des principaux organes compétents de l'ONU et avec l'accord de l'Etat intéressé et compte tenu de la complémentarité des mandats et des responsabilités d'autres organismes compétents ». Celles-ci soulignent, par ailleurs, que « les activités en faveur des personnes déplacés ne doivent pas porter atteinte au principe du droit d'asile ».

Ce dernier aspect demeure, également, une des préoccupations majeures du Groupe africain puisque l'un des aspects essentiels du mandat du HCR est de garantir le droit d'asile, le droit pour ces potentiels réfugiés de choisir, lorsqu'ils sont déplacés internes, autre solution que celles prévues dans son pays d'origine.

Je vous remercie Monsieur le Président.